

Sainte-Anastasie



*L'olivier, arbre de vie
Rameau de paix et d'espoir*

Bulletin Municipal

DECEMBRE 2007

n° 207

LE MOT DU MAIRE

Noël : faut-il ne pas rêver...

L'année s'achève et insensiblement, nous penchons à croire que tout, les mois, les jours, les heures vont à l'identique recommencer. Prisonnier de ce calendrier, formés ainsi depuis notre enfance et quoi que nous voulions, nous vivons à ce rythme séculaire.

Ainsi nous avons passé Noël, ainsi nous fêterons l'An Nouveau. Pour chacun de nous, pour nos familles, pour nos proches, pour ceux que nous aimons, puissent pourtant encore nos espoirs être nouveaux et nos engagements ne pas être renvoyés toujours aux calendes Grecques -qui comme nous le savons n'avaient pas de calendrier-. Puissent-ils nous transporter au-delà de la monotonie vers un bonheur, rêve secret de chacun de nous.

Pour Sainte-Anastasie, puisse cette année 2008 être la somme de ces espoirs, de ces volontés individuelles et de ce désir partagé de vivre ensemble.

Dans notre village où la notabilité d'un autre âge n'est pas de mise, c'est avec humilité mais détermination que nous désirons aller vers cette année nouvelle.

Avec le Conseil Municipal, avec tous ceux qui s'engagent personnellement dans la vie de la Commune et avec le personnel municipal, je vous adresse très amicalement mes vœux de santé, de réussite et de Bonheur.

Et que file le temps...

Bonne et heureuse Année

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.ste-anastasie.fr

Informations pratiques

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
STE-ANASTASIE "La Boutique" place des Ferrages
Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 10h 12h
Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous, Vente ou Dépose

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE
Siège Social : 83136 Méounes les Montrieux
Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51
Les prochaines permanences auront lieu :
les Vendredis 11 et 25 JANVIER 2008,
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme Séverine COURMONTAGNE assurera sa permanence à la Mairie, le Jeudi 3 JANVIER 2008 de 11 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère). Tél. : 04.94.92.27.08.

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSOLE

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture
Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30 Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H Fermé le Dimanche et Lundi

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :
Le LUNDI 28 JANVIER 2008
(se faire inscrire en Mairie au préalable).



C.I.C.A.S.

Retraite complémentaire
des salariés Tél. 0820 200 014
Permanence : BRIGNOLES
Cité Administrative, Rue des déportés Mercredi
et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

Numéros utiles

Mairie

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1er Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45 reçoit le lundi, jeudi et vendredi
de 9H30 à 11H30-

Mme Laurent 2ème Adjoint (Action sociale) :
04.94.69.64.47 Reçoit le lundi, mardi, jeudi et
vendredi, de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41

Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec
l'assistante sociale : 04.98.05.17.60

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission : assurer
aux personnes dépendantes un soutien adapté
(retraités). : 04.94.69.44.86

Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult :
04.94.04.89.33

Police Municipale

Numéro : **06.08.80.45.82**

Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence :
08.92.46.45.45

Dépannage

E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (*)

Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(*) en cas de dérangement de votre ligne vous pouvez
venir en mairie où un téléphone sera mis à votre
disposition pour contacter France Télécom.

Conciliateur de justice

Pour le canton, une permanence est assurée en Mai-
rie de La Roquebrussanne, tous les jeudis de 14H à
17H30 sur rendez-vous au 04.94.37.00.90

Gendarmerie Nationale

La Brigade de Gendarmerie Nationale de La
Roquebrussanne nous informe de la modification de
ses numéros d'appels

Le **17** uniquement pour les urgences

Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y compris
les simples contacts ou demandes de renseignements.

Jean-Pierre MORIN,
MAIRE de SAINTE-ANASTASIE,
Le Conseil Municipal,

*Seraient honorés de votre présence
à la traditionnelle présentation des vœux
aux associations et aux habitants du village*

le Dimanche 6 janvier 2008

à 10 heures 45 - Salle Polyvalente



Chronique municipale

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2007

Ouverture de la séance à 20 heures

M. le Maire ouvre la séance en abordant les questions prévues à l'ordre du jour :

Délibération n°07/55

Budget communal : décision modificative n°4

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

EN FONCTIONNEMENT

| | |
|--|------------|
| Compte 6064 : Fournitures administratives | + 400 € |
| Compte 64168 : Autres emplois d'insertion | + 3 000 € |
| Compte 6453 : Cotisations caisses de retraite | + 4 000 € |
| Compte 60631 : Fournitures d'entretien | + 400 € |
| Compte 6226 : Honoraires | + 600 € |
| Compte 6261 : Frais d'affranchissement | + 900 € |
| Compte 6336 : Cotisation CG de la FPT | + 700 € |
| Compte 6556 : Indemnité de logement des instituteurs | + 200 € |
| Compte 022 : Dépenses imprévues fonctionnement | - 10 200 € |

EN INVESTISSEMENT

| | |
|--|------------|
| Opération 13 : Acquisition de Matériel | |
| Compte 21578 Autre matériel et outillage | - 20 100 € |
| Compte 21571 Matériel roulant | - 27 400 € |
| Compte 2184 Mobilier | + 22 400 € |
| Compte 2182 Matériel de transport | + 25 100 € |

Adopté à l'unanimité

Délibération n°07/56

Subvention à la Mutuelle Nationale Territoriale

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité

Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 mars 1993 et relative à la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par les employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents

Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962

CONSIDERANT les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat ;

CONSIDERANT la convention intervenue entre le Ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle générale de l'Equipement et des Transports, après en avoir délibéré, décide :

-De verser à la M.N.T. Section Var une subvention de 261.28 €. pour le second semestre 2007, ce montant ne dépassant pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants et sans excéder le tiers des charges entraînées par le service des prestations qui leur sont allouées.

-D'inscrire la dépense au budget communal 2007 article 6458.

-De charger M. MORIN et M. le Receveur Municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°07/57

Indemnité d'administration et de technicité

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du décret n°2002-61 du 14/01/2002, et du décret 2003-1013 du 23/10/2003 une indemnité d'administration et de technicité peut être accordée aux adjoints techniques de 2ème classe de la commune.

Considérant la nécessité d'adapter la rémunération aux tâches réalisées, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir octroyer cette indemnité à l'adjoint technique de 2ème classe responsable de l'encadrement du personnel d'entretien de la commune.

Dans ce cadre, le montant et la décision nominative seront fixés par arrêté du maire sans excéder huit fois le montant moyen annuel en fonction des critères suivants :

- Ponctualité, assiduité et sobriété ;
- Sens du travail en commun ;
- Sens des relations humaines ;
- Efficacité, qualité d'encadrement ;
- Disponibilité.

Cette indemnité sera automatiquement suspendue après un ou plusieurs congés de maladie d'une durée totale de 32 jours.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et s'engage à inscrire au Budget de la Collectivité les crédits nécessaires au financement de cette indemnité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibération n°07/58

Indemnité de Conseil au Receveur Municipal année 2007

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté Interministériel en date du 16/12/1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable non centralisateur des services extérieurs du Trésor chargé des fonctions de Receveur.

Le Maire, vu les prestations de conseil et l'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par :

- M. Gérard FLIPO du 01/01/2007 au 28/02/2007 ;
- et Mme Isabelle VIC du 01/03/2007 au 31/12/2007 ;

Inspecteurs du Trésor, Receveurs de la Commune. Propose de leur allouer, la dite indemnité par référence à l'ensemble des dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, au prorata de la période durant laquelle ils ont exercé les fonctions de Receveur de la Commune, selon un décompte établi annuellement par leurs soins et prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement

et d'investissement afférentes aux trois dernières années. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'allouer à M. Gérard FLIPO et Mme Isabelle VIC l'indemnité de Conseil calculées selon le tarif de l'article 4 de l'arrêté précité aux taux de 100 % soit 393.76 € brut pour Mme Vic et 78.75 € brut pour M. Flipo pour l'année 2007.

Délibération n°07/59

Servitude Commune de Ste-Anastasie / M. RODI

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur RODI propriétaire d'une parcelle quartier Rebouillon, Section C n°114 de lui accorder une servitude de 4 m² afin de lui permettre d'accéder au chemin des Fabres.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide d'accorder cette servitude, précisant que l'ensemble des frais nécessaires à l'établissement de cette servitude seront à la charge de M Rodi et autorise le Maire à signer tous documents dans ce sens auprès de Me Emeric, Notaire à Garéoult.

Délibération n°07/60

Résultat de l'Enquête Publique concernant le projet d'échange de terrains

Le Conseil Municipal a consenti l'échange d'une parcelle du domaine public sise rue Notre Dame avec une parcelle sise à Naple n° 548 Section A appartenant à Monsieur Jean-Claude Ghiglione.

Il indique qu'en application de l'arrêté du 29/12/2003 n°105/03 M. COSTAMAGNA Roger, Géomètre expert désigné comme Commissaire enquêteur a effectué l'enquête publique prévue par la loi.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture faite des observations recueillies au cours de l'enquête ainsi que les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que ces projets ne constituent pas de préjudice pour la Commune ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à ces affaires.

Délibération n°07/61

Demande d'adduction d'eau publique formulée par les habitants du quartier de Saragan

Le quartier de Saragan est un espace classé depuis 1987 en zone inconstructible ND.

Auparavant, d'assez nombreuses constructions y ont été autorisées et construites à la condition de pourvoir à leur alimentation en eau potable par forage.

Cette situation a perduré à la satisfaction de chacun, jusqu'à ces dernières années où en raison d'une sécheresse persistante, les conditions de cet approvisionnement se sont dégradées et peuvent aujourd'hui être considérées comme préoccupantes.

Le 18 avril dernier, les habitants de ce quartier ont adressé au Maire de Sainte-Anastasie en ce qui le concerne, et au Maire de Forcalqueiret pour une autre part, un courrier appelant leur attention sur ce problème tenant au niveau de rendement de leur forage, (volume disponible, turbidité, potabilité, assèchement).

Face à cette requête et compte-tenu de l'inquiétude justement exprimée par les pétitionnaires, la commune de Sainte-Anastasie a procédé à un premier examen de cette situation en explorant l'ensemble de ces aspects tant techniques qu'administratifs, financiers et encore et naturellement humain.

Le 27 juin 2007, le Maire de Sainte-Anastasie a présenté les premiers éléments de ce travail au Conseil Municipal, en lui indiquant une hypothèse impliquant techniquement et probablement financièrement la commune de Forcalqueiret et le Syndicat de l'Issole.

Le Conseil Municipal avait alors décidé :

- de demander à la Commune de Forcalqueiret l'autorisation d'alimenter, depuis son territoire, le quartier de Saragan et de Plan de Bouis à Sainte-Anastasie

- il avait précisé que cette alimentation en eau potable se ferait au moyen d'un compteur général en limite des deux communes

- il avait précisé que ces travaux de mise en place de réseaux ainsi que les branchements seraient à la charge des propriétaires concernés, selon les dispositions du service des eaux, mais que la commune solliciterait des aides financières d'autres organismes publics

- il avait précisé que la facturation aux abonnés concernés serait effectuée par le service des eaux de Sainte-Anastasie sur la base du tarif en vigueur

Depuis cette date du 27 juin.

Le Conseil Général du Canton de La Roquebrussanne a indiqué que le Conseil Général du Var achevait son SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

comportant un volet de mise en réseau par interconnection afin d'améliorer et de sécuriser l'alimentation en eau potable.

Ce schéma devrait très probablement permettre une part de co-financement départemental

Par ailleurs, depuis cette même date, la commune de Sainte-Anastasie a confié à titre exploratoire une étude à la société PHEBUS ENVIRONNEMENT CONSEIL. Il ressort de ce premier travail auquel a été associé les services de la SEERC :

- que la faisabilité technique (sous-réserve de l'accord de Forcalqueiret) ne pose pas de problèmes particuliers

- que le montant de l'opération projetée est d'environ 200 000€ (ne comportant que des travaux réalisés sur le domaine public)

- qu'au plan administratif et juridique et du fait qu'il s'agit de desservir des habitations situées en zone non constructible, mais bénéficiant de permis de construire délivrés sous condition « d'alimentation en eau par forage » des doutes sont émis sur la possibilité légale de les raccorder à partir du réseau communal sauf à justifier de besoins d'extension, par exemple pour la protection incendie ;

- qu'au regard de la réglementation, il n'en est pas moins vrai que l'alimentation en eau des habitants est de la responsabilité du Maire

Au vu de cette situation juridico-administrative assez complexe, il convient de prendre en compte les conséquences de la décision finale prise par la collectivité au plan de la répartition financière des coûts

du réseau. La collectivité devant naturellement évaluer les modes de répartition de ces coûts tant sur le contribuable que sur l'abonné.

En première conclusion, nous pouvons indiquer que la demande des habitants de ce quartier a bien été prise en compte mais que devant l'importance du coût financier de l'opération, la participation des propriétaires ne peut naturellement être exclue.

La réponse définitive à cette demande interviendra lorsque la faisabilité du projet aura été totalement validée par les services compétents (par exemple Ministère de l'Équipement)

Enfin, nous suggérons aux propriétaires concernés d'établir une structure commune, telle par exemple, que groupement de propriétaires, de syndic ou autre, afin de fédérer des besoins communs. La commune restera naturellement à leur écoute.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération n°07/62

Vote d'une subvention à l'association de judo de Ste-Anastasia

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association de judo de Sainte-Anastasia d'un montant de 600 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 65748.

Délibération n°07/63

Recensement de la population

Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2004, une nouvelle méthode de recensement de la population est mise en œuvre. Au comptage ponctuel, organisé tous les huit ou neuf ans de façon exhaustive, se substitue une collecte annualisée qui permettra de fournir chaque année des résultats sur la population et les logements.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'État. La réalisation des enquêtes de recensement repose sur un partenariat étroit entre la commune et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). La répartition des rôles est fondée sur l'expérience des recensements généraux, qui ont depuis toujours associé les communes à l'État : la commune prépare et réalise l'enquête de recensement ; elle reçoit à ce titre une dotation forfaitaire ; l'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

Le maire est le responsable de l'enquête de recensement dans sa commune.

Pour ce faire, il doit procéder au recrutement de 2 agents recenseur pour la durée de l'enquête soit du 17/01/08 au 16/02/08 et nommer un coordinateur.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire l'autorise à recruter 2 agents recenseur et à nommer un coordinateur pour la bonne marche de l'enquête.

Tour de table :

Alexandre ISTRIA précise que l'éclairage public est en cours de réalisation à la cave coopérative ainsi qu'au Pré de la Font. Les bureaux des Adjointes sont en voie d'achèvement (travaux en régie).

Claude ANZERAY signale qu'une borne incendie a le dessus détérioré, chemin des Vaux.

JPM : Il a été passé une convention avec la SEERC concernant la maintenance de ces bornes, souvent détériorées par des voleurs de métaux.

Aristide JURAVER beaucoup de personnes se plaignent d'avoir froid dans la grande salle. Le chauffage n'est pas efficace.

JPM : Il est prévu l'installation d'un système qui lancera le chauffage pour une heure.

Rose-Marie BRETON rappelle qu'un loto est organisé par le Comité des Fêtes avec d'autres associations pour subventionner le Tasio Don.

Par ailleurs, elle suggère l'installation de cendriers à l'extérieur de la salle polyvalente.

Roger SABATIER nous fait part de l'installation future de containers spécifiques pour les appareils ménagers à la déchetterie (télé, réfrigérateurs, etc...).

Jean-Pierre MORIN concernant la mise en conformité des installations d'assainissement individuel repoussée.

Depuis la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau, les Communautés de Communes (1) doivent contrôler les installations d'assainissement non collectif. La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques réaffirme cette obligation de contrôle en allégeant celui porté sur les anciennes installations puisque, dans ce cas, le contrôle consiste en un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien. En cas de non-conformité de son installation à la réglementation, le propriétaire dispose d'un délai de 4 ans pour procéder aux travaux qui lui incombent (art. L 1331-1-1, Code de la Santé Publique). Pour autant, la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques a accordé un délai supplémentaire aux Communautés de Communes pour assurer leur contrôle et donc aux propriétaires pour se mettre en conformité, en fixant l'échéance au 31/12/2012 et non plus au 31/12/2005 (QE n°683 de M. Daniel Boisserie, JOAN 30/10/2007, p6738).

(1) Communauté de Communes du Val d'Issole

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DURANT LE MOIS ECOULE

- **Travaux électriques salle polyvalente**
Changeement du chauffe-eau.
- **Ancienne cave coopérative :**
Construction d'un mur de soutènement ;
- **Réparation de détériorations et de vols :** signalisation routière ;
- **Préparation et remise en ordre :** manifestations sportives et culturelles.



Recensement de la population

Le recensement général de la population se déroulera du 17 janvier au 16 février 2008 inclus.

Pour ce faire à Sainte-Anastasie, deux agents recenseurs se présenteront à votre domicile pour vous remettre les imprimés réglementaires et collecter les informations indispensables.

Afin de faciliter l'accueil de ces agents et de lever toute ambiguïté sur leur identité et leur habilitation nous vous présentons ci-dessous leur photo et leur identité.



Mme Claudine
FORISSIER



Mme Véronique
FOUILLOUSE

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la Mairie (Mme Viviane Septier au 04.94.69.64.10.). Nous vous remercions de bien vouloir leur faciliter cette tâche, importante pour la Commune.

Sophie "covoiturée" dépannée
Sylvain "covoitreur" à ses heures

Covoiturage solidaire

avec l'Association Garrigues

PAIS PROVENCE VERTE
Solidarité Mobilité

Garrigues

+d'infos
04 94 59 96 63

© TOUT LE MONDE N'A PAS LA CHANCE DE POSSÉDER UNE VOITURE, MAIS TOUT LE MONDE A BESOIN DE SE DÉPLACER. EN COVOITURANT, VOUS OFFREZ À D'AUTRES LA POSSIBILITÉ DE PARTAGER VOS TRAVAUX, COVOITURES PREP. AVEC BÉNÉVOLICE POUR DÉPLACER, ET PARTICIPE À PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT.

www.paysprovenceverte.fr/mobilite



Il faut que jeunesse se passe...



Ce fut un instant détendu et agréable où plus de 120 convives s'étaient réunis à la salle polyvalente à l'occasion de la journée des Anciens du village.

Une journée minutieusement préparée par le C.C.A.S. et sa Présidente Marie LAURENT, un menu et un cuisinier de qualité, avec pour parachever l'ensemble, une animation musicale comme toujours nettement à la hauteur. Outre les « ayants-droits » nos hôtes d'honneur avaient tous répondu à l'invitation en y apportant leur

référence de sérieux, de soutien et d'amitié.

Parmi eux naturellement tous les membres du C.C.A.S., du Secours Populaire, les Pères Vincent et Kristophe et plusieurs travailleurs sociaux dont naturellement Isabelle et Laurence.

Et maintenant rendez-vous en 2008.



L'animation toujours appréciée de notre ami JEAN-MAX.



Incendie du 3 décembre à Sainte-Anastasie

Une fois encore nous l'avons échappé belle ! Le 3 décembre dernier, à la tombée du jour, un violent incendie s'est déclaré au Nord du village au lieu dit « Les Ribbas », autrement dit au Nord du quartier de Trumian, au pied de la falaise de Saint-Quinis.

Par un fort mistral, le départ de ce feu qui ne semble pas avoir été fortuit (une enquête de la Gendarmerie est en cours) s'est rapidement développé d'Ouest en Est. Ce n'est que grâce à une action immédiate, massive et efficace des sapeurs pompiers que le feu a pu être contenu dans une zone non habitée, protégée par ailleurs par une piste DFCI judicieusement entretenue.



Merci donc encore à nos sapeurs pompiers placés sous les ordres du Commandant Alliot, Merci également à la Gendarmerie Nationale, à la Réserve Communale de Sécurité Civile de Sainte-Anastasie et à notre personnel Communal.

La vie associative



L'Association Bouliste communale :

Historique de l'Association (suite numéro de novembre).

L'Association Bouliste de Ste-Anastasie a été créée en octobre 1974 (décret du 7 octobre 1974) par M. Marcel PELISSIER Viticulteur à Ste-Anastasie.

Faute d'archives de cette époque là, nous n'avons pu reconstituer le bureau, mais nous avons pu savoir que : MM René JACOLOT-BENESTAN, « Tave » ROSSI, Antoine DALMASSO, Marcel BOCQUET (Bill), Jean GENIN, Jean ABELLO et bien d'autres ont participé dans les différents bureaux entre 1974 et 1984.

A partir de 1985 le registre des délibérations en notre possession nous a permis de remonter le temps.

| Année | Président | Vice-Président | Secrétaire | Trésorier |
|-------|-------------------|------------------|--------------------|-----------------------|
| 1985 | Bernard SABATIER | Lucien RAYNAUD | Maurice CIGALON | René JACOLOT-BENESTAN |
| 1986 | Lucien RAYNAUD | Abel SENEQUIER | Gérard PENSIER | Maurice CIGALON |
| 1987 | Lucien RAYNAUD | Abel SENEQUIER | Gérard PENSIER | Maurice CIGALON |
| 1988 | Lucien RAYNAUD | Jean GENIN | "Piou" GAMEL | Maurice CIGALON |
| 1989 | Bernard BOULIAN | Luc TOCHOU | Jacques GAEREMINCK | Marcel BOCQUET |
| 1990 | Lucien DEVOS | Luc TOCHOU | Pascal BOUILLON | Marcel BOCQUET |
| 1991 | Lucien DEVOS | Luc TOCHOU | Jacques GAEREMINCK | Elvire GRISOLLE |
| 1992 | Lucien DEVOS | Paul ORSINI | - | Catherine LULOT |
| 1993 | Lucien DEVOS | Paul ORSINI | - | - |
| 1994 | Paul ORSINI | - | - | Hervé VIALLETON |
| 1995 | Louis BERNAT | - | Frédéric CASSESE | Paul ORSINI |
| 1996 | Louis BERNAT | - | Hervé VIALLETON | Stéphane BOULEY |
| 1997 | Roger SABATIER | Antoine SAMPO | - | Bernard BOULIAN |
| 1998 | Roger SABATIER | Didier DEBONO | Marcel BOCQUET | Bernard BOULIAN |
| 1999 | Roger SABATIER | Yves CECCHERINI | Marcel BOCQUET | Bernard BOULIAN |
| 2000 | Roger SABATIER | Yves CECCHERINI | Marcel BOCQUET | Bernard BOULIAN |
| 2001 | Roger SABATIER | Yves CECCHERINI | Marcel BOCQUET | Bernard BOULIAN |
| 2002 | Roger SABATIER | Yves CECCHERINI | Marcel BOCQUET | Bernard BOULIAN |
| 2003 | Roger SABATIER | Yves CECCHERINI | Marcel BOCQUET | Isabelle CODONNEL |
| 2004 | Roger SABATIER | Yves CECCHERINI | Patricia SABATIER | Isabelle CODONNEL |
| 2005 | Roger SABATIER | Yves CECCHERINI | Patricia SABATIER | Isabelle CODONNEL |
| 2006 | Raymond PETITGAND | Bernard SABATIER | Hervé VIALLETON | Isabelle CODONNEL |
| 2007 | Raymond PETITGAND | Bernard SABATIER | Roger SABATIER | Isabelle CODONNEL |

En 1998 l'Association a été affiliée au Comité du Var FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL (F.F.P.J.P.83) et s'est dotée d'un logo.

Le bureau sortant



Chorale «Chant et Amitié»

Les 1er et 2 décembre derniers, nous étions en stage, sous la direction de Claudio Ibarra, chef de chœur et de chant, qui nous a fait l'amitié, une fois encore, de nous transmettre son savoir.

Ce fut un week-end studieux, riche d'enseignement. Si sa disponibilité le lui permettait, nous accueillerions volontiers plus souvent M. Ibarra, tant son sens pédagogique nous est profitable.

Pour prolonger l'atmosphère des fêtes, nous vous convions à un concert composé de chants de Noël. Il aura lieu le 13 janvier à 16H30, en l'église de Sainte-Anastasie, avec la participation de la chorale « Au cœur du Var » du Luc.

Cette soirée sera organisée au profit de la recherche médicale. Venez donc nombreux vous associer à nous pour faire progresser une belle cause. C'est toujours un grand plaisir d'accueillir des « nouveaux » et ce fut le cas cette année.

Si vous aimez chanter, n'hésitez pas, venez vous joindre à nous. Un coup d'œil sur nos répétitions –qui ont lieu le lundi de 17H30 à 20H à la salle polyvalente- vous permettra de vous faire une opinion.

Une choriste.



Arts'Tasie

Comme chaque année, nos activités cesseront durant la période des vacances scolaires. Elles reprendront :

le mercredi 9 janvier pour les enfants
et le jeudi 10 janvier pour les adultes.

L'Assemblée Générale aura lieu le Vendredi 1er février à partir de 17 heures.

En attendant, Arts'Tasie souhaite à tous de joyeuses fêtes et une heureuse nouvelle année.

Une Arts'Tasienne



Club des Cigales Tasie Don

Cette année, les « Cigales » ont participé à leur façon au Tasie Don, en prélevant 0.25 € sur chaque vente effectuée lors du marché d'automne les 17 et 18 novembre 2007. De plus, deux lots ont été remis au Comité des Fêtes pour le loto du 23 décembre au profit du Tasie Don.

Voici une année bien remplie qui s'achève, mais auparavant veuillez retenir le programme du 1er semestre 2008 :

-le 2 mars : Sortie à Menton pour la « fête des Citrons » dont le thème est : « Les Iles du monde ». Prix par personne 44 € (corso en tribune et transport compris) déjeuner libre. Réservations avant le 12 janvier.

-le 25 avril : Théâtre au Zénith de Toulon « Pierre et Fils » avec Pierre Richard et Pierre Palmade. Prix par personne : 55 € (1ère série et transport compris). Réservations avant le 20 février

-le 27 avril : Goûter dansant à la salle polyvalente. Prix par personne : 9 € Réservations avant le 20 février.

-le 17 mai : Opéra de Toulon : « La Route Fleurie » opérette de Francis Lopez. Prix par personne : 50 € (à l'orchestre et transport compris). Réservations avant le 15 mars

-Participation au voyage organisé par le Club du 3ème âge de Besse à l'île d'Elbe **du 23 au 27 avril**. Prix par personne : 568 € (pension complète, excursions comprises) Réservations avant le 15 janvier.

Pour tous renseignements complémentaires et réservations, téléphonez à Rose-Marie au 04.94.72.21.98 ou à la permanence au local le jeudi après-midi.

A la veille d'une année nouvelle, le Club des Cigales vous présente tous ses vœux de Bonne et Heureuse Année 2008 et souhaite votre présence lors de ces diverses manifestations.

Rose-Marie BRETON



Secours Populaire Français Comité de Ste Anastasie

Les activités n'ont pas manqué pour les bénévoles pendant le mois de décembre (mise en vente de tous les produits d'hiver) et mise en stock des vêtements légers pour rendre très accueillante « Boutique » qui reste ouverte à tous le mercredi après midi et le samedi matin.

Remerciements à toutes les personnes qui nous aident et participent à nos ventes extérieures, marché de Noël de Rocbaron etc.

Tous les bénévoles vous souhaitent :

une BONNE et HEUREUSE ANNEE 2008

Nous organisons un grand loto le dimanche 27 janvier 2008 à partir de 14h30 de nombreux lots : un GPS- machine à pain- panier garni- jambon cru- lecteur DVD- etc.. sur 2 cartons vides 4 cartons pleins 12 quines.

Lors de l'après-midi boissons chaudes et fraîches, pâtisseries etc.

Venez nombreux nous rejoindre à la Salle Polyvalente.

Le Président : Jo Peyrachon

La vie au village

Se reconnaîtront-ils ?

-Monsieur Roger MARTIN, habitant chemin des Horts nous communique aimablement ces photos un peu jaunies par le temps de quelques anciens du village.



N'hésitez pas à nous faire part de vos témoignages. Merci.



Comité des Fêtes de Sainte-Anastasia

Le Comité des Fêtes tient à remercier toutes les associations ayant participé au Loto organisé le 24 décembre au profit du TASIE DON.

Entre autres le Club de Judo, l'Etoile Sportive de Ste-Anastasia (football), le Club de Tennis, le Club de Volley-Ball, les "Cigales", l'Association Tahiti Nuï, l'A.S.L. (Boucles de l'Issole), les Randonneurs de Ste-Anastasia, le Secours Populaire Français, etc...

Ainsi que la Boulangerie de Ste-Anastasia, les Ets Martinez, la Poissonnerie ATAC, le restaurant "Le Pas Pareil", le Bar des Amis.

Meilleurs voeux de bonheur et de santé pour tous.

Le Président, Jean-Jacques GUIGNIER

LOTO

DIMANCHE 27 janvier 08

Salle polyvalente - 14h30

Secours Populaire Français

4 cartons pleins 12 quines
+ 2 cartons vides

- G P S - centrale vapeur -
- machine à pain -
- Lecteur de D V D - Panier garni jambon cru - baladeur CD MP3

Et de très nombreux lots de valeurs etc.



L'Histoire secrète de Sainte-Anastasia (?)

Conte de Noël et de l'an Nouveau

Il y a l'âne de Gonfaron, la chèvre de Sisteron, le figuier de Solliès, la prune de Brignoles, le Pois-chiche de je ne sais où, mais surtout il y a le petit haricot blanc « à œil noir » de Sainte-Anastasia.

Par modestie, nous en parlons peu. Pourtant, dès nos origines, ce haricot sec « très spécial » a été l'un des plus célèbres de toute la Provence et même d'autres provinces béotiennes alentour; ceci tant pour ses qualités gustatives que médicinales, atteignant quelquefois de prodigieuses vertus quasiment miraculeuses.

De ces nombreux et très excellents mérites, je ne vous en dévoilerai aujourd'hui qu'un seul mais il est de taille : notre petit haricot blanc « à œil noir » consommé en quantité suffisante à la veille de Noël ou de l'An Nouveau peut devenir hallucinogène. Sachant cela, vous comprendrez aisément pourquoi dans notre monde moderne gavé de CO2 et de pesticides, nous voyons à Sainte-Anastasia le ciel toujours bleu et restons persuadés, contre vents et marées, que les cigales chantent 365 jours par an.

Aussi, en cette fin d'année, ne vous privez pas de consommer en abondance notre petit haricot blanc « à œil noir ».

A l'an que ven !

Anastase le bienheureux.

Bien entendu ce n'est qu'un conte de Noël et tout y est faux, sauf le haricot !

NOUVEAU A
SAINTE-ANASTASIE

Tous les jeudi matins



Vente de Fruits et
Légumes

Sur le parking des Ferrages
(devant la mairie)

Venez nombreux



Merci

LE CARNET DE STE-ANASTASIE

Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Florian DEL FREO, né le 31 octobre ainsi que la naissance de Dimitri ORSINI-ROCHE, né le 02 décembre.

Toutes nos félicitations à leurs parents.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Mme Elise NARDILLO survenu le 07 décembre dernier. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Les Poètes de Ste-Anastasia

Mistral et Chêne-blanc en automne.

Le chêne-blanc du bel été
Passe du vert-cendré au roux
Par des teintes jaune doré
Où souvent le soleil se joue.

Plus de rossignol, plus d'accents
Dans le bel arbre mordoré.
Le mistral remplace à présent
Le modeste oiseau printanier.

Il secoue les branches effarées
Dans un gémissement sans fin
Et je vois parfois voltiger
Une feuille dorée à l'or fin.

Jeannette Carrière.

Agenda des manifestations de janvier 2008

Dimanche 6 Janvier :

Vœux du Maire
10H45 – Salle Polyvalente

Dimanche 13 janvier :

Concert Choral avec la participation des Chorales « Chant et Amitié » et « Au cœur du Var ».
16H30 – Eglise de Ste-Anastasia

Dimanche 27 janvier :

Loto du Secours Populaire
14H30 – Salle Polyvalente

Ce bulletin est entièrement conçu et réalisé par les élus et le personnel communal de la commune de Sainte-Anastasia